

Lille, le 28 juillet 2020

**COPIE**

Le Président

Secrétariat Général  
Courrier arrivé  
le

28 JUIL. 2020

Monsieur le Président  
Conseil régional Hauts-de-France  
151 avenue du Président Hoover  
59555 Lille Cedex

Référence : VD/PE/2020/07/76

Objet : Masques entreprises

Monsieur le Président,

Lors de la séance plénière des 30 juin et 1er juillet, le « rapport d'information sur l'achat de masques par la Région Hauts de France dans le cadre de la crise sanitaire » a été présenté.

Il soulève les 2 remarques suivantes :

\* il n'est fait à aucun moment mention de la " fourniture de masques aux entreprises ".

Ceci est anormal dans la mesure où la délibération 2020.01296 précise "Considérant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 et dans le cadre de la nécessité de prévenir la propagation du virus ..." et plus loin "Considérant que la région, au regard du marché, peut proposer des masques de protection à prix coûtant aux entreprises des Hauts de France, sans leur conférer un avantage concurrentiel, dans la limite des stocks disponibles ".

\* en page 4, il est précisé quant aux prix unitaires des masques achetés par le Conseil régional :

« Le prix d'achat des masques chirurgicaux norme civile CE149, avec transport, s'élève à 0,421€ le masque.

Le prix moyen d'achat pondéré des masques chirurgicaux norme EN 14683 :2019, avec transport, est de 0,583€ le masque ;

Le prix moyen d'achat pondéré des masques FFP2 norme EN 149 :2001+A1 :2009, avec transport, est de 1,576€ le masque."

Ces prix sont bien différents du prix appliqué par la délibération 2020.01296. Celle-ci précise : " de fixer le prix unitaire de vente à 0,615 euro HT correspondant au prix moyen d'acquisition ... "

Concernant le porter à connaissance du public du dispositif mis en œuvre par cette même délibération, je vous réitère l'étonnement dont je vous ai fait part lors de nos échanges en conférence des Présidents. -

Il me serait agréable que les services nous transmettent le bilan quantitatif et qualitatif de cette opération précisant entre autres :

- nombre de masques fournis,
- liste nominative des bénéficiaires avec en regard la date de mise à disposition, le nombre de masques par bénéficiaire, le total des recettes perçues, etc...,
- la perception des entreprises sur ce dispositif dans la mesure où une évaluation a été faite.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Eymery

